Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 045-214502858-20261112-2026_84_DM1_VIL-BF

Présentation de la Décision Modificative 2026 n°1 – budget principal

Certains ajustements budgétaires sont nécessaires avant la clôture de l'exercice 2026. Ceux-ci sont à la fois d'ordre technique (opérations comptables d'ordre) et opérationnels, justifiés par la finalisation des opérations en cours ou des éléments non prévisibles lors du vote du budget primitif ou du budget supplémentaire.

Les équilibres de la décision modificative sont les suivants :

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		**RECETTES**	
AJUSTEMENTS DÉPENSES RÉELLES	**64 226,01 €**	**AJUSTEMENTS RECETTES RÉELLES**	**64 226,00 €**
*CHAPITRE 011 - CHARGES À CARACT. GÉNÉRAL**	*58 193,01 €*	*CHAPITRE 70 - PRODUITS DES SERVICES*	*16 706,00 €*
CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL	*0,00 €*	*CHAPITRES 73 ET 731 - FISCALITÉ*	*0,00 €*
CHAPITRE 014 - ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	*0,00 €*	*CHAPITRE 013 - ATTÉNUATIONS DE CHARGES*	*0,00 €*
CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	*6 033,00 €*	*CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE*	*5 000,00 €*
CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIÈRES	*0,00 €*	*CHAPITRE 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS*	*32 520,00 €*
CHAPITRES 67 ET 68	*0,00 €*	*CHAPITRE 77 - PRODUITS SPÉCIFIQUES*	*10 000,00 €*
OPÉRATIONS D'ORDRE (AMORT.)	*653 100,00 €*	*EXCÉDENT REPORTÉ (R002)*	*0,01 €*
VIREMENT SEC. INVESTISSEMENT	*-653 100,00 €*		
TOTAL	**64 226,01 €**	**TOTAL**	**64 226,01 €**

** dont dépenses imprévues : +30 433,01 €.*

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		**RECETTES**	
AJUSTEMENTS DÉPENSES RÉELLES	**-232 898,20 €**	**AJUSTEMENTS RECETTES PROPRES**	**-360 000,00 €**
DÉPENSES IMPRÉVUES	**-127 101,80 €**	*CESSIONS D'ACTIFS*	*-360 000,00 €*
		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	*0,00 €*
		AJUSTEMENT EMPRUNT	*0,00 €*
		VIREMENT DU FONCTIONNEMENT	*-653 100,00 €*
OPÉRATIONS D'ORDRE	**0,00 €**	*AMORTISSEMENTS*	*653 100,00 €*
TOTAL	**-360 000,00 €**	**TOTAL**	**-360 000,00 €**

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 045-214502858-20261112-2026_84_DM1_VIL-BF

Cette décision modificative est l'occasion de réaliser les ajustements budgétaires suivants :

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - Les recettes de fonctionnement pour un total de +64 226 € :

Chapitre 70 Produits des services : +16 706 €

- Ajustement des remboursements de fluides par le CCAS, dont le coût a augmenté cette année : +11 000 €.
- Refacturations par la police municipale : +5 706 €, dont 2 500 € de frais de fourrière et 3 206 € de refacturation d'une prestation d'enlèvement d'encombrants.

Chapitres 73 et 731 Impôts, taxes et fiscalité locale : aucun ajustement

Les montants inscrits au titre de la fiscalité locale et des reversements intercommunaux ne sont pas modifiés.

Chapitre 74 Dotations, participations et subventions : +32 520 €

- Inscription de 11 900 € au titre des actions de santé : 10 000 € pour la campagne de vaccination financée par l'ARS et 1 900 € pour l'action nutrition financée par la CPAM.
- Inscription de l'accompagnement financier du service public de la petite enfance, notifié le 30 septembre 2026 : +20 620 €.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : +5 000 €

- Ajustement des recettes de locations de la piscine, supérieures aux prévisions : +5 000 €.

Chapitre 77 Produits spécifiques : +10 000 €

- Cession de deux pianos du conservatoire, en lien avec l'acquisition d'un nouvel instrument : +10 000 €, inscrits au compte 775.

Résultat de fonctionnement reporté : ajustement de 0,01 €

Une correction de +0,01 € du résultat 2025 est à opérer suite à un problème d'arrondi lors du BS.

2 - Les dépenses de fonctionnement pour un total de +64 226,01 € :

Chapitre 011 Charges à caractère général : +58 193,01 € (+27 760 € hors dépenses imprévues)

Différents ajustements sont proposés à la baisse et à la hausse, au regard des réalisations de fin d'année. Parmi les ajustements notables :

- Prestations de services : +20 465 € hors dépenses imprévues. Ce montant comprend la prestation de recensement réalisée par La Poste (+11 250 €), la location de matériel (+5 000 €), les actions de vaccination et de nutrition (+11 900 €), la marche rose (+525 €), une réduction des prestations de gardiennage et de mises en fourrière (-9 000 €) et une correction d'imputation (+790 €) compensée sur des honoraires.
- Réduction des fournitures de petit équipement du conservatoire de 250 €, redéployés en investissement pour l'achat d'un destructeur de papier.
- Ajustement des locations de matériel pour le Grand Unisson : +2 762 €, afin de régulariser une facture de location de matériel dont l'engagement était insuffisant.
- Réduction des crédits de police municipale pour l'entretien du matériel roulant (-100 €), l'étalonnage du matériel (-287 €) et la documentation (-300 €).
- Maintenance de l'interface de déclaration sociale nominative (DSN) pour la Direction des Ressources Humaines : +473 € et formation à cette interface : +612 €.
- Formation aux mises à jour du logiciel Abelium : +375 €, portant le complément total des crédits de formation à 987 €.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 045-214502858-20261112-2026_84_DM1_VIL-BF

- Réduction des frais de télécommunications de 2 000 € à la suite de résiliations de lignes inutilisées ; cette économie finance les licences Adobe inscrites au chapitre 65.
- Correction d'imputation des honoraires : -790 € ; inscription de la cotisation 2026 à TOPOS : +300 €.
- Ajustement des taxes foncières : +6 500 €, notamment pour les Bénardières, auparavant prises en charge sur le budget annexe des locations immobilières.
- Une somme de 30 433,01 € de dépenses imprévues est par ailleurs inscrite au compte 6042 de ce chapitre, comme variable d'ajustement de la section.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : +6 033 €

- Subvention exceptionnelle à l'Association des maires de France pour aider les communes sinistrées lors des incendies en Gironde : +5 000 €.
- Licences Adobe pour le pôle Communication et la DCVP : +2 000 € ; réduction des redevances radio de la police municipale : -967 €.

Aucun ajustement n'est requis concernant le chapitre 012 (masse salariale) et le chapitre 66 (charges financières).

Opérations d'ordre et virement à l'investissement : un effet global nul

Les dotations aux amortissements (chapitre 042) sont majorées de 653 100 €, portant leur montant annuel à 1 233 100 €. Le virement à l'investissement (chapitre 023) est diminué à due concurrence, de 1 481 374 € à 828 274 €. L'autofinancement total demeure ainsi identique à 2 061 374 €.

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

1 – Les recettes d'investissement pour un total de -360 000 € :

Un ajustement du produit des cessions : -360 000 €

L'enveloppe des cessions est ramenée de 401 300 € à 41 300 €, du fait de la vente du bâtiment de l'ancienne crèche des coquelicots qui ne sera pas signée avant la fin de l'exercice comptable.

Aucun complément de subvention ni d'emprunt n'est inscrit dans la décision modificative.

Autofinancement : un montant global inchangé

La diminution du virement depuis la section de fonctionnement (-653 100 €) est intégralement compensée par les recettes d'ordre liées aux amortissements (+653 100 €). Ces écritures ne modifient pas la trésorerie de la commune.

2 – Un ajustement des dépenses d'investissement pour un total de -360 000 € :

Les dépenses d'équipement sont diminuées de 232 898,20 € et les crédits pour dépenses imprévues de -127 101,80 €.

Fonds de concours voirie : -290 000 €

Les crédits de 290 000 € inscrits au titre du fonds de concours voirie sont retirés de l'exercice 2026. Cette somme n'a pas eu à être mobilisée cette année.

Patrimoine bâti : -16 420 €

- Réduction des crédits d'études de l'ascenseur de l'hôtel de ville (-46 000 €), après les premières études de faisabilité, et des études concernant les fosses de décantation des Queues de Forêt (- 5 000 €).

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 045-214502858-20261112-2026_84_DM1_VIL-BF

- Études de toitures photovoltaïques avec Orléans Énergies : +5 400 €.
- Remplacement de l'alarme incendie d'Anna Marly (en panne): +18 080 €.
- Révision de la nature des travaux d'amélioration thermique de l'Unisson suite à la pose de films solaires : -15 000 €.
- Redéploiement de 50 000 € de crédits d'études de réhabilitation des vestiaires du gymnase des Trois Fontaines vers des crédits de travaux de modernisation de la ventilation des vestiaires.
- Retrait de 22 000 € initialement prévus pour le chauffage du CTM / salle de tennis de table.
- Modernisation de l'alarme incendie de l'ensemble du site des Corbolottes : +32 000 €,
- Renforcement de la cage d'escalier de la Maison pour tous Nord : +9 400 € ; travaux complémentaires des sanitaires de la Maison de la petite enfance : +6 700 €.

Espaces extérieurs : +1 685 €

- Branchement électrique de la caméra de vidéoprotection au carrefour Millet / Abbé-de-l'Épée : +1 685 €.

CTM, mécanique et équipements : +46 000 €

- Remplacement d'un camion réfrigéré pour la livraison des repas : +36 000 €.
- Renouvellement et mise aux normes d'environ 100 extincteurs : +10 000 €.

Systèmes d'information : +8 348 €

- Acquisition de l'interface DSN permettant de relier directement le logiciel de paie à Net-entreprises, pour transmettre les déclarations sociales et récupérer automatiquement les retours des organismes: +3 780 € ; acquisition de deux licences Windows Server : +1 700 €.
- Amélioration du logiciel Abelium et de l'espace Famille : +2 868 €.
- Corrections d'imputation sans incidence sur le total : 30 000 € transférés du compte 21831 au compte 21838 pour les sauvegardes, et 5 270 € du compte 21831 au compte 2051 pour Open Cimetière.

Aménagement et foncier : +100 €

- Acquisition de titres de participation pour l'adhésion à la SPL Orléans Énergies : +100 €.

Conservatoire municipal : +10 250 €, dont :

- Complément de 10 000 € pour l'acquisition d'un piano de 25 000 €, dont seuls 15 000 € avaient été prévus, en lien avec la reprise de deux pianos pour 10 000 €.

Animation urbaine et lien social de quartier : +6 117 €

- Acquisition de mobilier pour la Maison pour tous Sud : +6 117 € (financé par une subvention de la CAF).

Police municipale : +1 021,80 €

- Acquisition d'une tablette pour le déport vidéo de la video protection : +1 021,80 €.

Dépenses imprévues : -127 101,80 €

Cette variable d'ajustement, inscrite au chapitre 21, passe de 337 200 € à 210 098,20 €. Sa diminution complète les réductions nettes d'équipement pour compenser la baisse des recettes de cessions.

Ces ajustements sont réalisés sans emprunt nouveau.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 045-214502858-20261112-2026_84_DM1_VIL-BF

Présentation de la Décision Modificative 2026 n°1 – budget annexe locations immobilières

Les ajustements proposés avant la clôture de l'exercice 2026 concernent les dépenses de fonctionnement. Ils sont financés par redéploiement de crédits, sans modification du volume de la section ni de la section d'investissement.

Les équilibres de la décision modificative sont les suivants :

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		**RECETTES**	
AJUSTEMENTS DÉPENSES RÉELLES	**0,00 €**	**AJUSTEMENTS RECETTES RÉELLES**	**0,00 €**
CHAPITRE 011 - CHARGES À CARACT. GÉNÉRAL	*-4 695,00 €*		
CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL	*3 720,00 €*		
CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	*975,00 €*		
TOTAL	**0,00 €**	**TOTAL**	**0,00 €**

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		**RECETTES**	
AJUSTEMENTS DÉPENSES	**0,00 €**	**AJUSTEMENTS RECETTES**	**0,00 €**
TOTAL	**0,00 €**	**TOTAL**	**0,00 €**

Cette décision modificative est l'occasion de réaliser les ajustements budgétaires suivants :

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – Les recettes de fonctionnement : aucun ajustement

Les recettes de fonctionnement ne sont pas modifiées.

2 – Les dépenses de fonctionnement : un ajustement global nul

Chapitre 011 Charges à caractère général : -4 695 €

- Réduction de la ligne de prestations de services (compte 604) pour financer les besoins complémentaires des chapitres 012 et 65.

Chapitre 012 Charges de personnel : +3 720 €

- Complément de crédits pour la prise en charge des mises à disposition de personnel par la collectivité de rattachement (compte 6215).

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : +975 €

- Complément de crédits pour l'admission en non-valeur de deux créances anciennes représentant 972,70 €.

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

1 – Les recettes d'investissement : aucun ajustement

2 – Les dépenses d'investissement : aucun ajustement

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 045-214502858-20261112-2026_84_DM1_VIL-BF

Les ajustements proposés concernent la mise à jour des amortissements et une correction de l'affectation du résultat destinée à couvrir le déficit d'investissement reporté.

Les équilibres de la décision modificative sont les suivants :

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		**RECETTES**	
AJUSTEMENTS DÉPENSES RÉELLES	**-1 000,00 €**	**AJUSTEMENTS RECETTES RÉELLES**	**0,00 €**
CHAPITRE 011 - CHARGES À CARACT. GÉNÉRAL	*-1 000,00 €*		
OPÉRATIONS D'ORDRE (AMORT.)	*1 000,00 €*		
VIREMENT SEC. INVESTISSEMENT	*0,00 €*	*RÉSULTAT REPORTÉ*	*0,00 €*
TOTAL	**0,00 €**	**TOTAL**	**0,00 €**

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		**RECETTES**	
AJUSTEMENTS DÉPENSES	**2 422,54 €**	**AFFECTATION DU RÉSULTAT (1068)**	**1 422,54 €**
CHAPITRE 21 pour dépenses imprévus	*2 422,54 €*	*AMORTISSEMENTS*	*1 000,00 €*
TOTAL	**2 422,54 €**	**TOTAL**	**2 422,54 €**

Cette décision modificative est l'occasion de réaliser les ajustements budgétaires suivants :

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – Les recettes de fonctionnement : aucun ajustement inscrit

Il n'est pas prévu de modification des recettes d'exploitation.

2 – Les dépenses de fonctionnement : un ajustement global nul

Chapitre 011 Charges à caractère général : -1 000 €

- Réduction des crédits de prestations de services (compte 604), afin de financer le complément d'amortissements.

Dotations aux amortissements : +1 000 €

- La dotation passe de 9 835 € à 10 835 € : 845,33 € au titre des biens amortissables jusqu'au 31 décembre 2025 et une estimation complémentaire de 150 € pour 2026, soit 995,33 € arrondis budgétairement à 1 000 €.

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

1 – Les recettes d'investissement pour un total de +2 422,54 € :

- Inscription de 1 422,54 € au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement reporté,
- Recettes d'amortissements supplémentaires de 1 000 €, réparties entre le compte 28183 (780,16 €) et le compte 28188 (219,84 €).

2 – Les dépenses d'investissement : + 2422,54 €

Afin d'équilibrer la section, les dépenses d'investissement sont abondées de +2 422,54 € pour dépenses imprévues.